

Séance publique du 22 septembre 2003

Délibération n° 2003-1419

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation complémentaire de l'opération n° 0595 pour la refonte du système d'information de la gestion des ressources humaines**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet a pour objet la refonte du système d'information de la gestion des ressources humaines de la Communauté urbaine.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- remplacer le logiciel actuel de gestion (Zadig) car ce produit est abandonné par la société GSI,
- moderniser et améliorer les processus de gestion,
- permettre la gestion prévisionnelle et les simulations,
- permettre la prise en compte des évolutions réglementaires et organisationnelles futures.

Outre ces différents aspects, les enjeux d'amélioration portent sur la fiabilisation des processus RH, l'automatisation de tâches (suppression de doubles saisies, automatisation de contrôles, courriers types, etc.) la conception d'outils d'aide à la décision (tableaux de bord, bilan social, etc.).

Ce projet a déjà fait l'objet d'une individualisation de crédits pour l'année 2002 approuvée par le conseil de Communauté le 18 mars (délibération n° 2002-0506). Une délibération ultérieure du conseil de Communauté en date du 23 septembre 2002 (délibération n° 2002-0757) a décidé que ces prestations seraient traitées par voie d'appel d'offres ouvert et en a modifié une première fois l'échéancier.

L'analyse des offres des candidats ayant répondu à l'appel d'offres a fait apparaître des charges plus élevées que prévu pour le paramétrage, l'intégration et la mise en œuvre de la solution. L'ensemble de ces charges ne peut être absorbé par les équipes DRH et DSIT de la Communauté urbaine. Ceci nécessite une révision du montant de l'enveloppe globale pour 577 K€supplémentaires.

Compte tenu des coûts supplémentaires, la première initialisation ci-dessous :

Opération	En K€TTC	2003	2004	2005	2006	2007	Total
595	individualisation actuelle	686	987	460			2 133

est revue comme suit :

Opération	En K€TTC	2003	2004	2005	2006	2007	Total
595	nouvelle individualisation	850	1 440	420			2 710

Afin de pouvoir réaliser ce projet, il est proposé au Conseil de valider cette nouvelle individualisation.

Circuit décisionnel : le pôle finances et moyens réuni le 16 juin 2003 a donné un avis favorable à l'augmentation de cette autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2002-0506 en date du 18 mars 2002 et n° 2002-0757 en date du 23 septembre 2002 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Accepte l'individualisation complémentaire de l'opération 0595, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2003-2007 pour un montant de 2 710 000 € TTC.

2° - Décide du nouvel échéancier de l'individualisation des crédits pour l'opération précitée :

- 2003 : 850 000 € TTC,
- 2004 : 1 440 000 € TTC,
- 2005 : 420 000 € TTC.

3° - Les crédits seront à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - opération n° 0595 - ligne de gestion 014 572 - compte 205 100.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,